

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 16 janvier 2009**

### **Présents :**

Tous les membres, sauf excusés : Sébastien MORIN.

**Secrétaire de séance** : Dominique OLIVIER.

### **- 1 - URBANISME**

➤ Permis de Construire : V. GENSAC & C. DIEBOLT

→ Avis défavorable du conseil municipal.

➤ Permis de Construire : MAIRONNI - GONTHIER

→ Avis défavorable du conseil municipal.

Remarque : accès non déneigé en hiver.

➤ Déclaration préalable : André BASSET

→ Avis défavorable du conseil municipal.

### **- 2 - DELIBERATIONS**

➤ Adhésion CAUE 2009 :

Madame La Maire fait part au Conseil municipal que la Commune a reçu un courrier du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie), concernant le renouvellement de l'adhésion.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du contrat d'objectifs du CAUE, offrant une aide à la consultation architecturale et une assistance technique pluridisciplinaire gratuite auprès de la Commune (limitée à 3 jours par an).

Après délibération, le conseil municipal :

- décide de renouveler l'adhésion à cet organisme pour l'année 2009,
- décide de verser la cotisation de 40 €, relative à l'adhésion 2009.

➤ DGE 2009 :

Madame La Maire informe le Conseil que la depuis la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, la DGE nous a informé par la circulaire n° 71 du 12/12/2008 des catégories de travaux prioritaires et des taux de subvention.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de faire une demande de subvention pour les travaux suivants :

- Barrière mur église,
- Cours d'école : barrière rigides côté route.

Les modalités de financement seront les suivantes : 50 % des travaux subventionnés et la différence à charge de la commune.

➤ Adhésion CAUE 2009 :

Madame La Maire fait part au Conseil municipal que la Commune a reçu un courrier du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie), concernant le renouvellement de l'adhésion.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du contrat d'objectifs du CAUE, offrant une aide à la consultation architecturale et une assistance technique pluridisciplinaire gratuite auprès de la Commune (limitée à 3 jours par an).

Après délibération, le conseil municipal :

- décide de renouveler l'adhésion à cet organisme pour l'année 2009,
- décide de verser la cotisation de 40 €, relative à l'adhésion 2009.

➤ Périmètre de protection immédiat La Tuerna :

Madame la Maire expose l'instauration d'un périmètre de protection immédiat et relate le rapport d'enquête publique avec avis favorable.

Le périmètre touche les parcelles : C521, C523, C525 et C526.

La valeur au m2 est estimée à 0.20 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Accepte donc de procéder à achat des parcelles citées ci-dessus,
- Charge madame La Maire de faire établir les actes correspondants et les documents nécessaires à la régularisation de cette situation,
- Autorise Madame La Maire à signer les documents y afférent.

➤ Echange Commune avec M. Dominique BUTHOD :

Madame la Maire expose le projet de construction de la future station d'épuration et montre les plans élaborés par le maître d'œuvre. Cette construction touche les parcelles de Monsieur Dominique BUTHOD (parcelles D 825, 826, 827, 828). Monsieur Dominique BUTHOD propose que ces quatre parcelles dont il est propriétaire soient échangées contre quatre autres parcelles que la CCAS a accepté de céder à la commune. Il s'agit des parcelles : C 988, et 1361, D 1215 et E 947.

La valeur au m2 est estimée à 0.20 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Accepte donc de procéder à l'échange des parcelles avec Monsieur Dominique BUTHOD.
- Charge madame La Maire de faire établir les actes correspondants et les documents nécessaires à la régularisation de cette situation,
- Autorise Madame La Maire à signer les documents y afférent.

- **3 - DIVERS**

➤ Hermine :

Réunion bénévoles le 20 janvier 2009 à 20h00.

La course se déroulera à Valezan le 25 janvier 2009.

Madame La Maire,  
V. GENSAC.

Le Secrétaire,  
D. OLIVIER.